

Extrait du registre des délibérations du Conseil communal

- Présents :** Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Houria Ouberr, ~~Mohammadi Chahid~~, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, ~~Jef Van Damme~~, ~~Khadija El-Hajjaji~~, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Nicole Linders-Dubocage, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, *Conseillers communaux* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire du Conseil*.
- Excusé(s) :** Badia El Belghiti, Pierre Vermeulen, Olivia P'tito, Tania Dekens, *Conseillers communaux*.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20.11.13

#Objet : Proposition de motion introduite par Monsieur Michaël Vossaert, Conseiller communal FDE, soutenant l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire.#

Secrétariat Général

LE CONSEIL,

Proposition de motion soutenant l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire

Vu la résolution du Conseil supérieur de la santé du 28 octobre 2011 qui recommande aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école dès 2,5 ans ;
Vu les diverses conclusions issues de l'étude « Petite enfance, grands défis II, Education et structures d'accueil », OCDE (2007), qui démontrent les avantages sociétaux et éducationnels de la fréquentation préscolaire dès 2,5 ans ;

Considérant la corrélation entre l'investissement dans des services d'accueil et d'enseignement performants et le rendement qui en est retiré par la société toute entière ;

Considérant que l'éducation commence par la maîtrise de la langue de l'enseignement et au regard des avantages cognitifs et langagier relevés dans les études susmentionnées ;

Considérant l'urgence sociale et le nécessaire investissement dans l'éducation, particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant l'impact du boom démographique qui touche la Région de Bruxelles-Capitale et, partant, de nombreuses communes dont Molenbeek-Saint-Jean avec une demande croissante pour une offre qualitative et quantitative d'accueil de la petite enfance et de l'enseignement ;

Considérant que l'abaissement de l'âge scolaire relève de la compétence du législateur fédéral.

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean :

- appelle le gouvernement fédéral a entamé des concertations étroites avec l'ensemble des pouvoirs publics compétents en matière d'enseignement et d'accueil de la petite enfance, mais aussi les entités fédérées, pour débattre d'un phasage de l'abaissement de l'obligation scolaire fixée actuellement à six ans ;
- appelle les différents exécutifs communautaires et régionaux francophones et néerlandophones à encourager, en synergie directe avec les autres niveaux de pouvoir, par tous les moyens qu'ils estiment nécessaires, la fréquentation régulière de l'enseignement maternel à partir de l'âge de deux ans et demi ;
- appelle les différents exécutifs communautaires et régionaux francophones et néerlandophones à évaluer les besoins structurels (infrastructures, ressources humaines et supports pédagogiques) et l'impact budgétaire des objectifs visés par la présente motion, puis à affecter les moyens nécessaires pour leurs réalisations, en ce compris dans le contexte du boom démographique bruxellois.
- Demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre la présente motion aux différents gouvernements concernés ainsi qu'aux 18 autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.

PAR LE CONSEIL :

(s.) Le Secrétaire du Conseil,
Jacques De Winne

(s.) Le Président du Conseil,
Michel Eylembosch

POUR EXTRAIT CONFORME :
Molenbeek-Saint-Jean, le 28 novembre 2013,

PAR ORDONNANCE :

Le Secrétaire communal,

Jacques De Winne



La Bourgmestre,

Françoise Schepmans